



Liste des délibérations et décisions adoptées lors du
Conseil Municipal du 28 Mars 2025

- ✚ Délibération n° 2025-3-28/029 – Affectation du résultat de fonctionnement de 2024 pour le Budget Principal – Approuvé à l’unanimité
- ✚ Délibération n° 2025-3-28/030 – Affectation du résultat d’exploitation de 2024 pour le Budget Annexe Assainissement – Approuvé à l’unanimité
- ✚ Délibération n° 2025-3-28/031 – Budget Principal : adoption du Budget Primitif pour 2025 – Approuvé à l’unanimité
- ✚ Délibération n° 2025-3-28/032 – Budget Annexe Assainissement : adoption du Budget Primitif pour 2025 – Approuvé à l’unanimité
- ✚ Délibération n° 2025-3-28/033 – Ouverture d’une autorisation de programme et crédits de paiement pour l’aménagement de l’ex-hôtel Provost – Approuvé à l’unanimité
- ✚ Délibération n° 2025-3-28/034 – Vote des taux de la fiscalité locale pour l’année 2025 – Approuvé à l’unanimité
- ✚ Délibération n° 2025-3-28/035 – Abondement du Budget du Centre Communal d’Action Sociale par le Budget Principal – Approuvé à l’unanimité
- ✚ Délibération n° 2025-3-28/036 – Subvention à verser en 2025 à l’association Accueil, Restaurant Scolaire « Les Voyageurs » – Approuvé à l’unanimité (M. Chouquet, Mme Leblay, Mme Goujon et Mme Usureau n’ayant pas pris part au vote)
- ✚ Délibération n° 2025-3-28/037 – Modification n° 1 du Plan Local d’Urbanisme – Approuvé à l’unanimité
- ✚ Délibération n° 2025-3-28/038 – Transfert amiable des voies et réseaux du lotissement « La Grée du Bourg » dans le domaine public : mise à jour des parcelles concernées – Approuvé à l’unanimité
- ✚ Délibération n° 2025-3-28/039 – Convention de prêts d’usages avec les exploitants des terres agricoles appartenant à la commune – Approuvé à l’unanimité
- ✚ Délibération n° 2025-3-28/040 – Renouvellement de la convention de mise à disposition d’un agent de la commune à l’association « Les Voyageurs » – Approuvé à l’unanimité
- ✚ Délibération n° 2025-3-28/041 – Achat des parcelles pour la réalisation d’un itinéraire de randonnée vers la vue panoramique – Approuvé à l’unanimité
- ✚ Délibération n° 2025-3-28/042 – Demande de subvention dans le cadre du fonds vert pour l’aménagement d’une voie douce en chaussée à voie centrale banalisée – Approuvé à l’unanimité
- ✚ Décision n° 2025-3-28/005 – Questions diverses
- ✚ Décision n° 2025-3-28/006 – Décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales



www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 044-214400517-20250328-2025_3_28_029-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Cinq**, le Vingt-Huit Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2025

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, Mme Goujon, Mme Le Bihan, M. Fraslin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Hamon (procuration donnée à Mme Perraud) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à M. Derval) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Fraslin) ; Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Bouchakour (procuration donnée à Mme Leblay)

Absent :

Mme Macé a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-3-28/029 FINANCES LOCALES Décisions budgétaires

Affectation du résultat de fonctionnement de 2024 pour le Budget Principal

EXPOSÉ

Le résultat de clôture présenté dans le cadre du Compte Administratif 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 962 213,48 €, qu'il convient de répartir dans le budget 2025 entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

Considérant que le Compte Administratif 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 962 213,48 €.

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement :

Pour les besoins de financement de la section d'investissement pour 962 213,48 € et le solde en résultat de fonctionnement reporté pour 1 000 000 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 31 Mars 2025
Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 3 AVR. 2025
- sa publication le : - 3 AVR. 2025

A Derval, le - 3 AVR. 2025
Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 044-214400517-20250328-2025_3_28_030-DE

Berger
Levrault

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Cinq**, le Vingt-Huit Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2025

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, Mme Goujon, Mme Le Bihan, M. Fraslin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Hamon (procuration donnée à Mme Perraud) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à M. Derval) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Fraslin) ; Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Bouchakour (procuration donnée à Mme Leblay)

Absent :

Mme Macé a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-3-28/030 FINANCES LOCALES Décisions budgétaires

Affectation du résultat d'exploitation de 2024 pour le Budget Annexe Assainissement

EXPOSÉ

Le résultat de clôture présenté dans le cadre du compte administratif 2024 fait apparaître un excédent d'exploitation de 73 702,30 €, qu'il convient de répartir dans le budget 2025 entre la section d'exploitation et la section d'investissement.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024.

Considérant que le Compte Administratif 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 73 702,30 €.

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation :

Pour les besoins de financement de la section d'investissement pour 60 002,30 € et le solde en résultat de fonctionnement reporté pour 13 700 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 31 Mars 2025
Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : ____
- sa publication le : - 3 AVR. 2025

- 3 AVR. 2025

A Derval, le - 3 AVR. 2025
Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Cinq**, le Vingt-Huit Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2025

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, Mme Goujon, Mme Le Bihan, M. Fraslin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Hamon (procuration donnée à Mme Perraud) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à M. Derval) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Fraslin) ; Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Bouchakour (procuration donnée à Mme Leblay)

Absent :

Mme Macé a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-3-28/031 FINANCES LOCALES Décisions budgétaires

Budget Principal : adoption du Budget Primitif pour 2025

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif pour 2025. Celui-ci s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes = Dépenses4 712 000 €

Section d'investissement

Recettes = Dépenses 5 762 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le projet de budget pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 31 Mars 2025

Le Maire,
Dominique DAVID



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 044-214400517-20250328-2025_3_28_031-BF



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 3 AVR. 2025

- sa publication le : - 3 AVR. 2025

A Derval, le - 3 AVR. 2025

Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Cinq**, le Vingt-Huit Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2025

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, Mme Goujon, Mme Le Bihan, M. Fraslin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Hamon (procuration donnée à Mme Perraud) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à M. Derval) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Fraslin) ; Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Bouchakour (procuration donnée à Mme Leblay)

Absent :

Mme Macé a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-3-28/032 FINANCES LOCALES Décisions budgétaires

Budget Annexe Assainissement : adoption du Budget Primitif pour 2025

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif pour 2025. Celui-ci s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation

Recettes = Dépenses 181 500 €

Section d'investissement

Recettes = Dépenses 468 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le projet de budget pour la section d'exploitation et la section d'investissement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 31 Mars 2025
Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 3 AVR. 2025

- sa publication le : - 3 AVR. 2025

A Derval, le - 3 AVR. 2025
Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le 03/04/2025
ID : 044-214400517-20250328-2025_3_28_033-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Cinq**, le Vingt-Huit Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2025

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, Mme Goujon, Mme Le Bihan, M. Fraslin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Hamon (procuration donnée à Mme Perraud) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à M. Derval) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Fraslin) ; Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Bouchakour (procuration donnée à Mme Leblay)

Absent :

Mme Macé a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-3-28/033 FINANCES LOCALES Divers

Ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement de l'ex-hôtel Provost

EXPOSÉ

L'aménagement de l'ex-hôtel Provost, pour la création de cellules commerciales et d'une salle pour la mairie, est un des projets définis dans le contrat « Cœur de Bourg ». Une étude de programmation architecturale menée en 2024 a permis de dresser la liste des travaux et d'en estimer le coût, ainsi que le calendrier.

Après sélection de l'architecte et instruction du permis de construire, les travaux pourraient commencer au début de l'année 2026 et s'achever à la fin de la même année. Le coût total de l'investissement est estimé à 1 500 000 € T.T.C.

Afin de ne pas grever inutilement le budget de l'année 2025 en y inscrivant l'ensemble de ces dépenses, tout en permettant de lancer les phases préparatoires aux travaux dès cette année, Monsieur le Maire propose de répartir les dépenses liées à ce projet sur plusieurs années, via le mécanisme de l'autorisation de programme. Celui-ci permet, dans le cadre de la réalisation d'opérations physiques d'investissement pluriannuel, de voter le montant total de l'opération en financement (montant d'autorisation de programme) et d'ouvrir annuellement au budget les crédits de paiement nécessaires pour la réalisation de l'échéancier prévu (montant de crédit de paiement).

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5217-7 et L.5217-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Vu l'instruction M 57.

Vu le chapitre III du règlement budgétaire et financier de la commune, adopté le 28 Octobre 2022.

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement (AP / CP) est nécessaire au montage du projet d'aménagement de l'ex-hôtel Provost.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. décide

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de l'aménagement de l'ex-hôtel Provost, ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'autorisation de programme : 1 500 000 € T.T.C

Crédit de paiement année 2025 : 400 000 €

Crédit de paiement année 2026 : 900 000 €

Crédit de paiement année 2027 : 200 000 €

2. de dire que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 31 Mars 2025

Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 3 AVR. 2025

- sa publication le : - 3 AVR. 2025

A Derval, le - 3 AVR. 2025

Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Cinq**, le Vingt-Huit Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2025

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, Mme Goujon, Mme Le Bihan, M. Frasin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Hamon (procuration donnée à Mme Perraud) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à M. Derval) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Frasin) ; Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Bouchakour (procuration donnée à Mme Leblay)

Absent :

Mme Macé a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-3-28/034 FINANCES LOCALES Fiscalité

Vote des taux de la fiscalité locale pour l'année 2025

EXPOSÉ

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition 2025 à l'identique par rapport à 2024.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

1 – de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les fixer à :

Taxe	Taux
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	33,55 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	43,18 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	16,55 %

2 – d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 044-214400517-20250328-2025_3_28_034-DE



Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 31 Mars 2025

Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 3 AVR. 2025

- sa publication le : - 3 AVR. 2025

A Derval, le - 3 AVR. 2025
Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Cinq**, le Vingt-Huit Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2025

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, Mme Goujon, Mme Le Bihan, M. Fraslin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Hamon (procuration donnée à Mme Perraud) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à M. Derval) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Fraslin) ; Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Bouchakour (procuration donnée à Mme Leblay)

Absent :

Mme Macé a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-3-28/035 FINANCES LOCALES Contribution

Abondement du Budget du Centre Communal d'Action Sociale par le Budget Principal

EXPOSÉ

Monsieur le Maire propose de maintenir l'abondement du budget du Centre Communal d'Action Sociale par le Budget Principal de la commune, à hauteur d'1,10 € par habitant compté dans la population municipale.

En effet, le Conseil Municipal avait décidé en 2022 de contribuer au budget du Centre Communal d'Action Sociale à hauteur d'un euro par habitant. Ce forfait a été complété de 0,10 € en 2023, pour tenir compte de la participation financière du Centre Communal d'Action Sociale au fonds de compensation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (aide financière complémentaire pour le financement des aides techniques et équipements adaptés au handicap, ou pour l'aménagement du véhicule personnel pour le rendre accessible).

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'abondement du budget du Centre Communal d'Action Sociale par le Budget Principal de la collectivité, pour le montant de 3 935,80 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

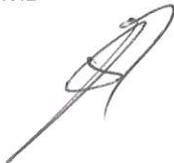
A Derval, le 31 Mars 2025
Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 3 AVR. 2025
- sa publication le : - 3 AVR. 2025

A Derval, le - 3 AVR. 2025
Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 044-214400517-20250328-2025_3_28_036-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Cinq**, le Vingt-Huit Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2025

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, Mme Goujon, Mme Le Bihan, M. Frasin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Hamon (procuration donnée à Mme Perraud) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à M. Derval) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Frasin) ; Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Bouchakour (procuration donnée à Mme Leblay)

Absent :

Mme Macé a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-3-28/036 FINANCES LOCALES Subventions

Subvention à verser en 2025 à l'association Accueil, Restaurant Scolaire « Les Voyageurs »

EXPOSÉ

Monsieur le Maire rappelle que l'association Accueil, Restaurant Scolaire « Les Voyageurs » et la collectivité ont conclu une convention pluriannuelle d'objectifs portant sur :

- l'organisation du fonctionnement, de l'animation et de la gestion d'un restaurant scolaire ouvert aux enfants, aux enseignants et au personnel des écoles maternelles et élémentaires de la commune de Derval
- l'organisation de l'accueil périscolaire

Par courrier du 5 Mars 2025, l'association Accueil, Restaurant Scolaire « Les Voyageurs » sollicite l'attribution d'une subvention de 100 000 € en 2025, versée selon les modalités suivantes : 33 333 € en Avril 2025, 33 333 € en Juin 2025 et 33 334 € en Octobre 2025.

DÉLIBÉRATION

Considérant la subvention d'objectif pluriannuelle adoptée le 3 Mars 2023.

Considérant la demande de subvention pour 2025 faite par l'association Accueil, Restaurant Scolaire « Les Voyageurs ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (M. Chouquet, Mme Leblay, Mme Goujon et Mme Usureau n'ont pas participé au vote), d'attribuer une subvention de 100 000 € à l'association Accueil, Restaurant Scolaire « Les Voyageurs » pour l'année 2025.

1/2

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 044-214400517-20250328-2025_3_28_036-DE



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 31 Mars 2025

Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 3 AVR. 2025

- sa publication le : - 3 AVR. 2025

A Derval, le - 3 AVR. 2025
Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 044-214400517-20250328-2025_3_28_037-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Cinq**, le Vingt-Huit Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2025

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, Mme Goujon, Mme Le Bihan, M. Frasin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Hamon (procuration donnée à Mme Perraud) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à M. Derval) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Frasin) ; Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Bouchakour (procuration donnée à Mme Leblay)

Absent :

Mme Macé a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-3-28/037 URBANISME Documents d'urbanisme

Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

EXPOSÉ

Une révision complète du Plan Local d'Urbanisme a été approuvée le 3 Juin 2022. Deux années de mise en œuvre de ce nouveau document ont montré la nécessité de réaliser quelques aménagements du règlement graphique et écrit. Ces évolutions ne modifiant pas l'équilibre du Plan Local d'Urbanisme, une procédure de modification a été lancée en Septembre 2024.

Cette modification porte sur les éléments suivants :

- règlement graphique
 - changement de zonage pour six parcelles situées Rue de Nantes
 - ajout de six éléments dans la liste des bâtiments susceptibles de changer de destination
 - ajout du périmètre de protection autour du château de Derval
- diverses modifications du règlement écrit, concernant notamment la possibilité de construire en second rideau dans la zone Ua (sous condition), la suppression du retrait de vingt centimètres pour les annexes, des précisions sur la possibilité de construire des toits terrasse ou encore l'obligation de disposer d'un local dédié aux ordures ménagères dans les opérations comprenant plus de deux logements
- modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation de la Rue de Nantes et de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur « Les Échos »

Une enquête publique s'est tenue en mairie de Derval pour une durée de trente-trois jours, du 16 Décembre 2024 au 17 Janvier 2025 inclus. Elle a notamment permis d'inclure deux nouveaux bâtiments dans la liste de ceux pouvant faire l'objet d'un changement de destination.

1/2



DÉLIBÉRATION

Vu le Code de l'Urbanisme.

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du 3 Juin 2022.

Vu le projet de modification mis à l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 Décembre 2024 au 17 Janvier 2025 inclus.

Vu le rapport du commissaire-enquêteur du 18 Février 2025.

Considérant que le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme est constitué par les documents modifiés joints à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de Derval, comprenant la notice explicative, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement écrit
- de dire que la présente délibération, conformément aux dispositions des articles L.153-23 et R.153-22 du Code de l'Urbanisme, sera publiée sur le portail national de l'urbanisme, affichée en mairie pendant un mois et que mention en sera insérée dans un journal régional ou local, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 31 Mars 2025

Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 3 AVR. 2025

- sa publication le : - 3 AVR. 2025

A Derval, le - 3 AVR. 2025
Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 044-214400517-20250328-2025_3_28_038-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Cinq**, le Vingt-Huit Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2025

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, Mme Goujon, Mme Le Bihan, M. Fraslin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Hamon (procuration donnée à Mme Perraud) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à M. Derval) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Fraslin) ; Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Bouchakour (procuration donnée à Mme Leblay)

Absent :

Mme Macé a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-3-28/038 DOMAINE DE COMPÉTENCE PAR THÈME Voirie

Transfert amiable des voies et réseaux du lotissement « La Grée du Bourg » dans le domaine public : mise à jour des parcelles concernées

EXPOSÉ

Le Conseil Municipal du 28 Juin 2024 a validé la rétrocession des espaces communs du lotissement de « La Grée du Bourg », à la commune.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de mettre à jour la liste des parcelles transférées, afin de :

- ajouter la parcelle cadastrée section XC n° 311 qui a été omise
- remplacer la parcelle cadastrée section XC n° 237 à la parcelle cadastrée section XC n° 53, du fait d'une erreur matérielle

DÉLIBÉRATION

Vu la délibération n° 2024-6-28/042 du 28 Juin 2024.

Considérant qu'il convient de mettre à jour la liste des parcelles concernées par la rétrocession, du fait d'une erreur matérielle et d'une omission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter, à l'euro symbolique, la rétrocession des parcelles cadastrées section XC n° 237 (en lieu et place de la parcelle cadastre section XC n° 53) et n° 311, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou le 1^{er} adjoint en cas d'indisponibilité, à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires. Les frais d'acte étant à la charge de la commune.

1/2

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 044-214400517-20250328-2025_3_28_038-DE



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 31 Mars 2025

Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 3 AVR. 2025

- sa publication le : - 3 AVR. 2025

A Derval, le - 3 AVR. 2025

Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 044-214400517-20250328-2025_3_28_039-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Cinq**, le Vingt-Huit Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2025

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, Mme Goujon, Mme Le Bihan, M. Fraslin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Hamon (procuration donnée à Mme Perraud) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à M. Derval) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Fraslin) ; Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Bouchakour (procuration donnée à Mme Leblay)

Absent :

Mme Macé a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-3-28/039 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Convention de prêts d'usages avec les exploitants des terres agricoles appartenant à la commune

EXPOSÉ

La commune possède plusieurs parcelles situées en zone agricole et exploitées par des tiers. Par délibération du 30 Octobre 2003, le Conseil Municipal avait validé la signature de conventions d'occupation précaire avec les exploitants de ces parcelles. Elles étaient assorties d'une modeste redevance versée annuellement au Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire propose de remplacer ces conventions par des conventions de « prêt d'usage » (ou « commodat »). En effet, l'exploitation permet l'entretien de la parcelle, évitant ainsi une charge pour la commune. En conséquence, la convention de prêt d'usage permet de mettre à disposition les terres à titre gratuit.

DÉLIBÉRATION

Vu l'article 1875 du Code Civil.

Vu le projet de convention de prêt d'usage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la mise en place de convention de prêt d'usage (ou « commodat ») avec les exploitants des parcelles agricoles appartenant à la commune et à autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions, ainsi que leurs éventuels avenants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

1/2



A Derval, le 31 Mars 2025
Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 3 AVR. 2025
- sa publication le : - 3 AVR. 2025

A Derval, le - 3 AVR. 2025
Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 044-214400517-20250328-2025_3_28_040-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Cinq**, le Vingt-Huit Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2025

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, Mme Goujon, Mme Le Bihan, M. Frasin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Hamon (procuration donnée à Mme Perraud) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à M. Derval) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Frasin) ; Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Bouchakour (procuration donnée à Mme Leblay)

Absent :

Mme Macé a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-3-28/040 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la commune à l'association Accueil, Restaurant Scolaire « Les Voyageurs »

EXPOSÉ

Le 10 Mai 2019, le Conseil Municipal a validé la mise en place d'une convention de mise à disposition d'un agent de la commune à l'association Accueil, Restaurant Scolaire « Les Voyageurs ». Cette mise à disposition est assortie d'une prise en charge financière des frais par l'association.

Cette convention est arrivée à expiration. Par ailleurs, les missions confiées par le biais de la convention ont été attribuées à un autre agent. Monsieur le Maire propose de signer une nouvelle convention.

DÉLIBÉRATION

Vu la délibération n° 2019-5-10/044 du 10 Mai 2019.

Vu le projet de convention.

Considérant l'accord de l'agent pour l'exercice des missions confiées à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la mise à disposition d'un agent communal à l'association Accueil, Restaurant Scolaire « Les Voyageurs », pour la réalisation de la gestion des ressources humaines de l'association et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, ainsi que ses éventuels avenants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

1/2

A Derval, le 31 Mars, 2025
Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 3 AVR. 2025
- sa publication le : - 3 AVR. 2025

A Derval, le - 3 AVR. 2025
Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le 03/04/2025
ID : 044-214400517-20250328-2025_3_28_041-DE

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Cinq**, le Vingt-Huit Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2025

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, Mme Goujon, Mme Le Bihan, M. Fraslin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Hamon (procuration donnée à Mme Perraud) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à M. Derval) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Fraslin) ; Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Bouchakour (procuration donnée à Mme Leblay)

Absent :

Mme Macé a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-3-28/041 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Achat de parcelles pour la réalisation d'un itinéraire de randonnée vers la vue panoramique

EXPOSÉ

Le site de la vue panoramique sur la vallée de la Chère offre un intérêt patrimonial et touristique qui mérite d'être mieux mis en valeur. Il peut, par ailleurs, constituer un but de randonnée intéressant depuis le bourg, à condition d'être aménagé pour pouvoir cheminer en sécurité. Par ailleurs, ce site est aujourd'hui une propriété privée qui est entretenue, de manière bénévole, par des particuliers.

Monsieur le Maire propose d'acquérir le site de la vue, afin de pouvoir l'aménager et l'entretenir correctement. Il propose, également, d'acquérir une bande de terre de quatre mètres de large, le long des parcelles cadastrées section ZK n° 57 et ZK n° 84, afin de constituer un itinéraire de randonnée continu depuis le bourg. Cette bande a été matérialisée, dans le plan local d'urbanisme, sous la forme d'un emplacement réservé.

L'itinéraire pourra se poursuivre en direction du château de Derval par la voie communale, voire s'intégrer dans une boucle de randonnée plus large, d'intérêt intercommunal, voire départemental.

Les propriétaires des parcelles concernées ont donné leur accord pour un achat au prix de 3 000 €/hectare, la commune prenant en charge les frais de notaire et les frais d'acte.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'achat des espaces suivants au prix de 3 000 €/hectare ; les frais de bornage et d'acte étant à la charge de la commune :

1/2

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 044-214400517-20250328-2025_3_28_041-DE



- parcelle cadastrée section ZK n° 57 : subdivision « a » et son chemin d'accès, ainsi qu'une bande de quatre mètres de large le long de la voie communale n° 59, pour une surface totale estimée à 1 700 m²
- parcelle cadastrée section ZK n° 84 : bande de quatre mètres de large le long de la voie communale n° 59 d'une superficie estimée à 1 500 m²

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes liés à cet achat.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 31 Mars 2025

Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 3 AVR. 2025

- sa publication le : - 3 AVR. 2025

A Derval, le - 3 AVR. 2025
Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 044-214400517-20250328-2025_3_28_042-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Cinq**, le Vingt-Huit Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2025

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, Mme Goujon, Mme Le Bihan, M. Fraslin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Hamon (procuration donnée à Mme Perraud) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à M. Derval) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Fraslin) ; Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Bouchakour (procuration donnée à Mme Leblay)

Absent :

Mme Macé a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-3-28/042 FINANCES LOCALES Subventions

Demande de subvention dans le cadre du fonds vert pour l'aménagement d'une voie douce en chaussée à voie centrale banalisée aux villages « La Robinais » et « Les Essarts »

EXPOSÉ

Le Conseil Municipal du 28 Janvier 2025 a validé le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, pour le projet d'aménagement d'une voie de circulation douce le long de la voie communale n° 46, aux villages « La Robinais » et « Les Essarts ».

Pour rappel, ces travaux viendront compléter la voie verte déjà réalisée le long de la départementale n° 537 et permettront ainsi, aux habitants des villages concernés de se rendre dans le bourg, soit à pied, soit en vélo de manière sécurisée.

La chaussée bitumée sera élargie, afin de matérialiser une chaussée à voie centrale banalisée tout le long de la voie communale. Le fossé sera busé afin d'aménager, en parallèle de la chaussée, un espace de circulation piéton qui sera traité en un mélange terre-pierre engazonné, de façon à limiter l'artificialisation des surfaces.

Le projet comprend également des aménagements de sécurité, notamment un mini giratoire, un plateau surélevé et éventuellement une écluse.

Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à 281 300 € H.T.

Ce projet est éligible au fonds vert. Monsieur le Maire propose donc de déposer une demande de subvention complémentaire pour un montant de 70 735 €.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :



1/2

- d'autoriser M^{onsieur} le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 70 735 € dans le cadre du fonds vert (axe 3 – développement des mobilités durables en zones rurales), pour cofinancer l'aménagement d'une voie douce en chaussée à voie centrale banalisée aux villages « La Robinais » et « Les Essarts », dont le coût total est estimé à 281 300 € H.T.
- d'autoriser l'inscription des dépenses correspondantes au budget 2025
- d'autoriser M^{onsieur} le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à ce dossier de demande de subvention

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 31 Mars 2025

Le Maire,

Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 3 AVR. 2025

- sa publication le : - 3 AVR. 2025

A Derval, le - 3 AVR. 2025

Le Maire,
Dominique DAVID



2/2



www.derval.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Cinq**, le Vingt-Huit Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2025

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, Mme Goujon, Mme Le Bihan, M. Fraslin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Hamon (procuration donnée à Mme Perraud) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à M. Derval) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Fraslin) ; Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Bouchakour (procuration donnée à Mme Leblay)

Absent :

Mme Macé a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉCISION N° 2025-3-28/005 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Questions diverses

Travaux

➤ **Mairie** : l'étage devrait être terminé prochainement.

➤ **Hôtel Provost** : le cabinet d'architecte a été retenu. Une première version sera présentée début Juin à la commission « ex-hôtel Provost ». La première étape sera un curage (nettoyage et mise à nu) du bâtiment.

« **La Robinais** » et « **Les Essarts** » : après l'adoption du Budget Primitif, le marché a été publié et les travaux d'aménagement d'une voie douce en chaussée à voie centrale banalisée devraient débuter en Juin.

Argent de poche : deux jeunes viendront aider les services techniques à la préparation du tournoi jeunes U 12 « S.C.N.A. CUP » des 19 et 20 Avril.

Cultur'âges 44 : un atelier repotage de tomates cerises aura lieu le 24 Mai. Le pied, le pot et la terre seront fournis.

Service de Soins Infirmiers À Domicile : une réunion a eu lieu sur la réforme du service autonomie qui s'appliquera au 1^{er} Janvier 2026 ; cette dernière concerne la fusion de trois organismes : le S.S.I.A.D., Proxim'Services de Redon et la fondation Saint-Héliier qui proposeront des services à la personne sur le territoire.

Polleniz : la collecte de ragondins est en baisse, liée à la diminution des piègeurs. L'association « Polleniz » a été interpellée sur les nuisances dues aux choucas des tours. Le Président de l'association est réservé sur l'issue favorable des démarches des communes qui prévoient d'interpeller le Préfet.

1/2

« La Barakatous » : les membres de l'association réintégreront le local situé au 46 Rue de Rennes, après remise en état ; celui-ci sera disponible pour les vacances de Printemps.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 31 Mars 2025

Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : _____

- sa publication le : _____

A Derval, le _____
Le Maire,
Dominique DAVID



www.derval.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Cinq**, le Vingt-Huit Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2025

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, M. Mustière, Mme Goujon, Mme Le Bihan, M. Frasin, Mme Manceau, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Hamon (procuration donnée à Mme Perraud) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à M. Derval) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Frasin) ; Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Bouchakour (procuration donnée à Mme Leblay)

Absent :

Mme Macé a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉCISION N° 2025-3-28/006 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 Juin 2020 confiant au Maire certaines compétences du Conseil.

Vu les arrêtés du Maire en date du 8 Juin 2020 donnant délégation aux Adjoints.

Considérant que les décisions prises dans le cadre des articles L.2122-22 et 23 doivent faire l'objet d'un rapport au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions ci-dessous prises :

Déclarations d'intention d'aliéner

Date	Nom & Prénom	Adresse de la Personne	Nom du notaire	Adresse du terrain	Référence Cadastre
6/3/2025	M. QUENTIN Bernard	9 Avenue des Châtaigniers 44470 CARQUEFOU	Me Debierre FAY-DE- BRETAGNE	3 Rue Mozart	AB 1035
12/3/2025	M. BARBEC Erwan	1 Route de Nantes 44590 DERVAL	Me Ballereau NOZAY	1 Route de Nantes	ZT 303
13/3/2025	M. BOHEAS Pascal	780 Route des Iles 44850 LIGNÉ	Me Briand DERVAL	2 Rue de la Grée	AB 1198 - 1199

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 044-214400517-20250328-DE2025_3_28_006-DE



Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 31 Mars 2025

Le Maire,

Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 3 AVR. 2025

- sa publication le : - 3 AVR. 2025

A Derval, le - 3 AVR. 2025
Le Maire,
Dominique DAVID

